Notre-Dame-de-l'Isle (Eure)

Plan local d'urbanisme

Padd - plan de synthèse

Légende :

- limites communales
- Limiter les possibilités de construire en dehors du périmètre actuellement urbanisé, préserver le patrimoine bâti
- Préserver les "vides" entre le bourg et le hameau afin de préserver les vues vers la rive gauche de la Seine
- Valoriser les équipements collectifs
- Faciliter et sécuriser les liaisons douces entre bourg et hameau, en particulier vers l'école
- Améliorer les entrées du bourg et du hameau
- Faciliter la réalisation de la future voie verte
- Faire revivre le port-Gabriel par des activités collectives respectueuses de l'environnement et de la biodiversité
- Assurer le maintien de l'activité agricole
- Préserver la vallée de la Seine et ses îles : richesse paysagère, agricole, historique et naturelle
- Préserver la vallée du Catenay pour son aspect familier, vallée à échelle humaine
- Préserver la zone Natura 2000 (Directive Oiseaux)
- Préserver les coteaux boisés
- Préserver les points de vue

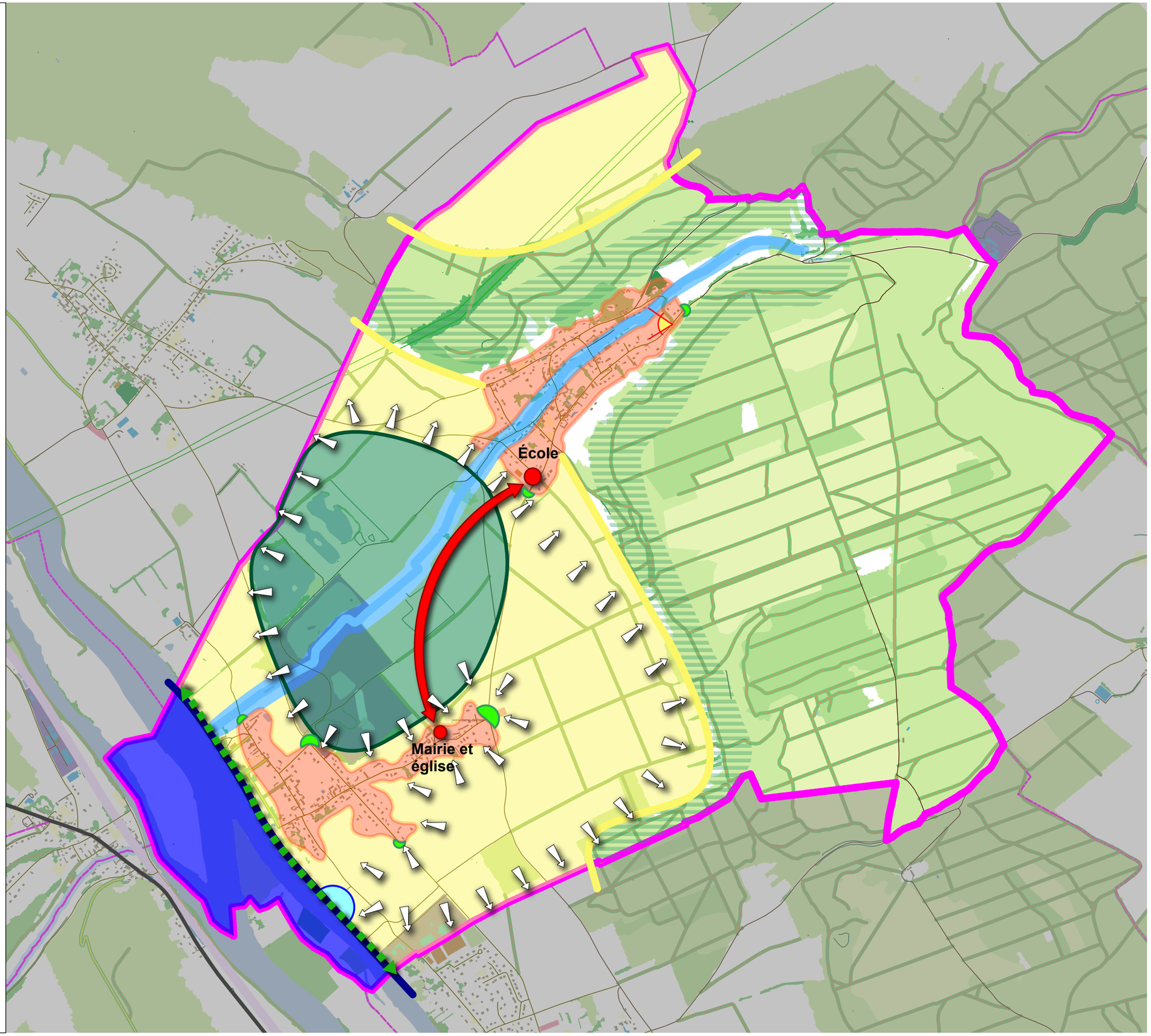

Date :	Échelle :	Pièce n° :
8 janvier 2020	1 / 20 000	2b

agence Gilson & associés Sas, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com